

# AVIS D'APPEL D'OFFRES

Avis lancé par l'Union internationale pour la conservation de la nature,  
Programme Afrique Centrale et Occidentale (UICN-PACO)  
Ouagadougou, Burkina Faso

**Projet : Gouvernance Régionale des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest – FED/2018/399-509**

**Titre : Mission d'analyse des cadres juridiques nationaux susceptibles de contribuer à la réduction des risques d'extinction des espèces sauvages dans six pays d'Afrique de l'Ouest**

Date de publication: 14 mai 2020

Date de clôture : 21 juin 2020

## **1. Contexte**

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est une union de Membres composée de gouvernements et d'organisations de la société civile. Elle offre aux organisations publiques, privées et non-gouvernementales les connaissances et les outils nécessaires pour que le progrès humain, le développement économique et la conservation de la nature se réalisent en harmonie. Créée en 1948, l'UICN s'est agrandie au fil des années pour devenir le réseau environnemental le plus important et le plus diversifié au monde. Elle compte avec l'expérience, les ressources et le poids de ses 1.300 organisations Membres et les compétences de plus de 13.000 experts. Elle fait aujourd'hui autorité au niveau international sur l'état de la nature et des ressources naturelles dans le monde et sur les mesures pour les préserver. Nos experts se divisent en six Commissions, dédiées à la sauvegarde des espèces, au droit de l'environnement, aux aires protégées, aux politiques économiques et sociales, à la gestion des écosystèmes, et à l'éducation et la communication.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Indicatif Régional (PIR) de l'Union européenne en Afrique de l'Ouest 2014–2020 (11<sup>e</sup> Fonds européen de développement), dans le Domaine prioritaire 3 : Résilience, sécurité alimentaire et nutritionnelle et ressources naturelles, il a été retenu en concertation avec la CEDEAO et l'UEMOA une action d'appui à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles, à la gouvernance environnementale et au changement climatique en Afrique de l'Ouest- PAPBio (ROC/FED/039-269).

La composante 2 du PAPBio – Gouvernance Régionale des Aires Protégées– mise en œuvre par l'UICN vise à insuffler une dynamique régionale pour la gestion efficace des aires protégées et des risques climatiques (R4), le partage et la capitalisation des expériences et connaissances à tous les niveaux (R5), la lutte contre la criminalité environnementale (R6) et la coordination du suivi du programme PAPBio (R7).

Dans le cadre du résultat R6, il est prévu une action visant à renforcer les mécanismes, capacités et instruments régionaux ciblant la protection des espèces menacées et en voie d'extinction. Ce résultat devrait ainsi faciliter l'amélioration du contexte institutionnel et

juridique pour la conservation en captivité, la translocation, le relâcher des espèces menacées d'extinction dans la région.

Le présent appel à propositions est lancé pour recruter un consultant ou un groupe de consultants devant conduire la mission susmentionnée.

## **2. Objectif**

L'objectif principal de cette mission est de produire et mettre à disposition une analyse découlant sur une mise à jour des cadres juridiques nationaux pertinents susceptibles de contribuer à la réduction des risques d'extinction dans au moins 6 pays les plus touchés par les problèmes d'extinction ou qui sont les relais dans les trafics d'animaux protégés vivants (Bénin, Burkina Faso, Ghana, Guinée, Niger et Sénégal).

De façon spécifique il s'agit de :

- Recenser les structures et acteurs étatiques, privés et intergouvernementales impliquées dans la conservation ex-situ d'espèces d'animaux menacées, les actions de lutte contre le trafic illicite des espèces sauvages menacées, l'élevage en captivité, la translocation et le relâcher des espèces sauvages ;
- Collecter les textes juridiques réglementaires et législatifs, y compris les documents non-juridiquement contraignants, sur la conservation des espèces menacées et la lutte contre le trafic illicite des espèces sauvages dans les 6 pays ciblés par la mission ;
- Faire l'inventaire des outils/instruments nationaux et internationaux sur la conservation des espèces d'extinction, l'élevage en captivité, la translocation et le relâcher des espèces sauvages dans les pays ciblés par la mission ;
- Faire une revue documentaire sur l'état de conservation des espèces menacées en lien avec leur élevage en captivité dans les pays concernés sur la base des rapports nationaux de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES), les rapports de gestion et plan de gestion et d'affaire des systèmes d'élevage en captivité des espèces ou tout autre document technique et scientifique pertinent ;
- Analyser les textes juridiques et identifier les lacunes et faiblesses éventuelles qui constituent des barrières à l'élevage en captivité, au relâcher et à la translocation, à la mise en œuvre de la CITES ou qui sont en contradiction avec les accords internationaux sur la conservation des espèces menacées ;
- Analyser l'application des textes juridiques nationaux en matière de conservation, exploitation et commerce d'espèces menacées d'extinction, l'élevage en captivité, la translocation, et le relâcher d'espèces sauvages;
- Formuler les enseignements tirés de l'analyse des systèmes nationaux de gestion des espèces sauvages menacées, de la réglementation et de la justice pénale dans les pays concernés ;
- Formuler pour chaque pays des propositions de mise à jour du cadre juridique national afin de leur permettre de réduire les risques d'extinction des espèces menacées ;
- Proposer des recommandations par pays et aux institutions régionales en vue d'améliorer le contexte institutionnel en faveur de la translocation en Afrique de l'Ouest.

### **3. Résultats attendus**

- Les textes juridiques nationaux en matière de conservation des espèces menacées sont mis à jour dans au moins six (06) pays d'Afrique de l'Ouest, favorisant ainsi l'élevage en captivité, la translocation et le relâcher des espèces sauvages ;
- La cohérence entre le corpus juridique national et les textes régionaux et internationaux en matière de conservation des espèces menacées est renforcée ;
- Les Etats et les gestionnaires des centres de conservation ex-situ, et acteurs impliqués dans les opérations de translocation, gestion en captivité et de relâcher des espèces sauvages menacées, disposent d'un cadre juridique renforcé et cohérent facilitant les actions de conservation des espèces menacées en Afrique de l'Ouest.

### **4. Livrables**

Le consultant ou groupe de consultants retenu devra élaborer et transmettre à l'UICN les documents suivants :

- Un rapport de démarrage de la mission à l'issue de la mission de cadrage spécifiant les modalités convenues pour la mise en œuvre de la mission ;
- Un répertoire des textes et instruments juridiques nationaux y compris les documents non-juridiquement contraignants et des structures étatiques, privées et intergouvernementales impliquées dans la conservation, l'élevage en captivité, relocation et le relâcher d'espèces animales menacées ;
- Un rapport de synthèse bibliographique sur l'état de conservation, l'élevage en captivité, la translocation et le relâcher des espèces menacées en lien avec l'analyse de l'état de mise œuvre de la CITES et autres accords internationaux relatifs à la conservation des espèces sauvages dans les pays concernés ;
- Un rapport d'analyse du contenu des textes et instruments juridiques nationaux et de leur application ;
- Un document consignait les propositions et mises à jour des textes juridiques nationaux en maintenant une cohérence d'ensemble avec les conventions et accords internationaux en matière de réduction des risques d'extinction et de trafic des espèces sauvages ;
- Un rapport final consolidé de l'étude avec les recommandations aux pays et institutions régionales de la région.

### **5. Qualifications du consultant ou du groupe de consultants**

Le consultant devra démontrer le profil suivant :

- Être titulaire d'un diplôme académique supérieur (Bac +5) en droit de l'environnement, politique environnementale, développement durable et intégration régionale, gestionnaire de la faune ou dans tout autre domaine apparenté ;
- Justifier d'une expérience professionnelle de cinq (5) ans au moins dans la conduite d'études visant l'analyse et/ou élaboration de documents juridiques en matière des ressources naturelles, biodiversité, aires protégées dans les pays d'Afrique de l'Ouest;
- Avoir une bonne connaissance des textes juridiques, nationaux et internationaux en matière de conservation des ressources forestières et fauniques, biodiversité, aires protégées, conservation des espèces menacées, etc. Une expérience professionnelle

sur les questions d'élevage en captivité, translocation et relâcher d'espèces animales menacées serait un atout ;

- Disposer d'excellentes aptitudes de communication écrites et orales en anglais et français ;
- Une expérience de travail ou de collaboration avec des officiels de gouvernements, d'officiers de police judiciaire (magistrats, auxiliaires de justice, policiers, forestiers, douaniers, etc.), d'organisations de la société civile, et autres acteurs engagés dans la conservation des espèces menacées d'extinction sera hautement appréciée.

## **6. Budget**

Le budget est préalablement évalué à un maximum de 20 à 25 hommes/jours.

## **7. Conditions de fiscalité**

En conformité avec les dispositions fiscales au Burkina Faso prévues dans la loi n°051-2019/AN portant loi de finances exercice 2020, une retenue à la source sera appliquée sur le montant de l'honoraire du consultant. Le pourcentage de la retenue varie en fonction de l'aptitude du prestataire à justifier d'une immatriculation à l'identifiant financier unique (IFU). Cette retenue sera versée par l'UICN auprès de la Direction Générale des Impôts.

## **8. Contenu des offres**

Les personnes intéressées par cette consultance sont priées de bien vouloir fournir :  
d'une part, une offre technique :

- décrivant la compréhension générale de l'enjeu et des objectifs de la mission ;
- démontrant l'expertise du/des consultant(s) proposé(s), y-compris le CV détaillé, la liste des expériences pertinentes et si possible au moins une copie d'un rapport pertinent ;
- décrivant une note méthodologique détaillant l'approche à suivre pour la réalisation de la mission et des tâches assignées, ainsi que l'atteinte des résultats escomptés de cette mission;
- avec la déclaration d'éventuel conflit d'intérêts ;

d'autre part, une offre financière comprenant :

- un budget détaillé en lien avec chaque livrable ;
- les honoraires ventilés par homme/jour et les autres frais détaillés montrant les quantités et les prix unitaires proposés ;
- le calendrier de versement.

## **9. Questions**

Les questions éventuelles sont à adresser à Arsène SANON ([arsene.sanon@iucn.org](mailto:arsene.sanon@iucn.org)) au plus tard le 14 juin 2020.

## **10. Durée de la mission**

Il est attendu que la mission s'achève d'ici fin septembre 2020. La planification et l'organisation du temps de travail restent à l'initiative du consultant. Cependant une date limite de réception des livrables sera convenu dans le contrat.

## **11. Remise des offres**

Les offres doivent être constituées d'une offre technique et d'une offre financière qui devront parvenir au Bureau Régional l'UICN-PACO avant le 21 juin 2020 à 23 :59 heures (UTC-GMT) adressées à Monsieur le Directeur Régional du Programme Afrique Centrale et Occidentale:

1. Soit par dépôt sous enveloppes séparées et cachetées avec la mention « Gouvernance Régionale des Aires Protégées : Analyse\_cadres juridiques nationaux » « A n'ouvrir qu'en séance d'évaluation » au Bureau Régional de l'UICN-PACO sis à Ouaga 2000, derrière la Station Total Ouaga 2000, Ouagadougou, Burkina Faso.
2. Soit par email en fichiers sous format PDF protégés par des mots de passe, à l'adresse [paco@iucn.org](mailto:paco@iucn.org) avec le titre « Proposition - Gouvernance Régionale des Aires Protégées : «Analyse\_cadres juridiques nationaux».

Le nom de la personne détenant les mots de passe, ses coordonnées téléphoniques, Skype et adresse email doivent être mentionnés dans l'email d'envoi. Le Chef Régional des Finances et de l'Administration de l'UICN-PACO, M. Ny Andry Rakotoharintsifa, contactera cette personne pour avoir les mots de passe lorsque la commission d'évaluation va ouvrir les dossiers. Les soumissionnaires ne doivent pas accepter des demandes de mots de passe provenant d'autres personnes.

Les mots de passe doivent être communiqués uniquement par email à l'adresse «[Ny-andry.rakotoharintsifa@iucn.org](mailto:Ny-andry.rakotoharintsifa@iucn.org) ».

## **12. Evaluation des offres**

L'offre sélectionnée sera celle qui présentera l'offre technique la plus robuste, soutenue par l'analyse la plus avancée et l'offre financière présentant le meilleur rapport prix/qualité selon les critères ci-dessous :

- La compréhension de la mission (10%)
- La qualification du consultant (20%)
- La qualité de l'offre technique (40%)
- Le montant de l'offre financière (30%)